



CFE-CGC France Télécom - Orange

Adresse postale : 12, rue Saint Amand
75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

DECLARATION PREALABLE A LA REUNION DE NEGOCIATION Part Variable Vendeur (PVV) du 4 juin 2010

Nous tenons à vous rappeler que la PVV est une des composantes incontournable de la rémunération globale des personnels affectés à la vente. Nous demandons la remise à plat du système actuel de PVV, pour aboutir à un système simple, clair, équitable dans lequel notamment la définition des objectifs et des règles du jeu seraient pérennes, clairement définies et lisibles par tous. Pour être valable, un plan de rémunération variable doit reposer sur des objectifs réalistes et réalisables. Les critères doivent être objectifs, suffisamment précis et facilement vérifiables afin de ne laisser aucune interprétation possible. La PVV ne doit pas être une simple variable d'ajustement de la rémunération, une loterie, et un moyen pour la Direction de faire payer aux salariés les aléas du contexte économique général.

Nous réclamons une juste rémunération du travail des personnels qui contribuent à la création des richesses de l'UES France Télécom Orange et de ses filiales !

Aussi afin d'appréhender le périmètre de la négociation, nous vous demandons de mettre à disposition des organisations syndicales les éléments suivants :

- Une cartographie simple et claire de l'ensemble des métiers soumis à la PVV
- Le périmètre des métiers soumis à la PVV
- Par métier, le ratio des montants versés / montants objectivés (historique sur 3 ans)
- La rémunération moyenne et médiane par métiers, par tranches d'âge, , par sexe, par type de contrat
- Le poids de l'indicateur qualité pour chacun des métiers
- La quote-part des temps partiels et temps convenus par métiers
- La quote-part du collectif et de l'individuel pour chacun des métiers éligibles à la PVV

Sur la méthode, nous vous demandons de nous fournir un échéancier avec les thèmes abordés par séances et les objectifs de livrables.

Dans un contexte de refondation sociale, la CFE-CGC/UNSA demande un examen approfondi de ses revendications consistant à :

- **La mise en place d'un système de PVV qui tienne compte de l'égalité professionnelle** (les personnels en temps partiel sont encore trop fortement pénalisés)
- L'établissement de règles du jeu pérennes, claires et lisibles
- **La remise des objectifs** devra être faite avant chaque période concernée par la PVV
- L'arrêt des pressions permanentes liées à l'instabilité des objectifs
- L'arrêt des révisions des objectifs en fin de période
- **Le calcul des PVV est de plus en plus complexe ce qui la rend démotivante voire stressante**, le calcul de PVV se doit d'être transparent et simple, avec la mise en place d'un outil simple permettant un suivi quotidien de la PVV pour l'ensemble des personnels éligibles
- L'abaissement des seuils de déclenchement de la PVV, avec un paiement dès le premier placement
- **L'arrêt des critères subjectifs dans la PVV**, les critères de qualité client doivent être quantifiables et liés au processus vente
- Des objectifs collectifs qui ne soient pas la somme des objectifs individuels
- La constitution de fiches de poste définissant les rôles des personnels soumis à la PVV.
Exemple : clarification des rôles de Vendeurs Leaders et Adjointes en Agence Distribution